

AVIS DE CONCOURS

LE CENTRE DE GESTION DU TARN

Organise à Albi (ou ses environs), le 27 SEPTEMBRE 2012

En convention avec les CDG 11, 17, 19, 30, 31, 33, 34, 40, 47, 48, 64 et 79

Un concours externe sur titres avec épreuves
Un concours interne et un 3^e concours sur épreuves
Pour l'accès au grade de
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
Spécialité : Aménagement urbain et développement durable
POUR 31 POSTES : Externe (18) – Interne (8) et 3^e Concours (5)

Conditions d'inscription :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant **2 années de formation technico professionnelle homologué au niveau III** ou **d'une qualification reconnue comme équivalente** correspondant à l'une des spécialités ouvertes.

(1) **Dispense de diplôme accordée pour les mères et pères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés, pour le sportifs de haut niveau inscrits sur la liste établie par le Ministère chargé des sports et les candidats justifiant de qualifications au moins équivalentes attestées (par autre diplôme ou expérience professionnelle).**

Le concours interne est ouvert **aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions.**

Les candidats doivent compter au moins **4 ans de services publics au 1^{er} Janvier de l'année du concours** ou de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au 2^{ème} alinéa du 2^e de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

Le troisième concours est ouvert **aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles correspondant à des activités exercées dans les domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade de technicien Principal de 2^{ème} Classe, ou d'un ou de plusieurs mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.** La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

LES DOSSIERS D'INSCRIPTION SONT A DEMANDER PAR ECRIT AU :

CENTRE DE GESTION DU TARN, 188 RUE DE JARLARD, 81000 ALBI
(JOINDRE UNE ENVELOPPE FORMAT A4, AFFRANCHIE POUR UN ENVOI DE 100 G
ET LIBELLÉE AU NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT)

du 20 Mars au 11 Avril 2012 minuit (le cachet de la poste faisant foi)

A RETIRER SUR PLACE AU CDG 81 ou à télécharger sur le site internet «www.cdg81.fr »

du 20 Mars au 18 Avril 2012 (jusqu'à 16h45 sur place, minuit sur le site)

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS:

Jeudi 26 Avril 2012 (jusqu'à 16h45 sur place, minuit par courrier)

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service concours
au numéro suivant : 05.63.60.16.62**